

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le vendredi cinq juin à dix-huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Caroline CHOCHOIS, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENEVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Jérôme BOUDIER à Thémis SOUCHIERE - - VINAY ; Anik Vinay – SOUCHIÈRE à Caroline CHOCHOIS ; Frédéric HAUT à Jérôme MIRON ; Virginie HAUT à Pauline GENEVET-SAUREL ; Michel MEFFRE à Eric UGHETTO

Madame Caroline CHOCHOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

!

D2026_66

CONVENTION DEPOT-VENTE ET ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS PUBLIC AVEC LE SPL VENTOUX PROVENCE

Dans le cadre de l'amélioration des services proposés aux usagers de l'aire de camping-cars, une borne automatisée a été installée afin de faciliter l'accès aux équipements et de moderniser les modalités de paiement.

Toutefois, la poursuite de la vente de jetons par l'Office de tourisme conserve un intérêt stratégique et opérationnel. En effet, elle permet d'assurer une solution alternative en cas de dysfonctionnement de la borne ou de difficultés d'utilisation rencontrées par certains usagers, notamment les publics qui arriveraient sans pièces de monnaie. Pour rappel, la borne accepte seulement les pièces de monnaie de 0.50€, 1€, 2€.

Par ailleurs, ce service contribue à maintenir un accueil personnalisé et un contact direct avec les visiteurs, renforçant ainsi le rôle de conseil et de promotion touristique de l'Office de tourisme. Il favorise également la fréquentation de l'établissement, créant des opportunités d'information et de valorisation de l'offre locale.

Enfin, la vente de jetons constitue un complément de service apprécié, garantissant l'accès aux équipements pour tous les usagers, tout en assurant la perception des recettes.

Considérant l'intérêt réciproque et pour l'office de tourisme de Gigondas, SPL VENTOUX PROVENCE, et pour les estivants campings cariste, et après avoir pris avis du comptable public, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une convention entre la commune et le SPL VENTOUX PROVENCE ayant pour objet la vente auprès de l'Office de tourisme de la commune de Gigondas de jetons pour la borne de camping-cars. Le projet de convention a été remis pour avis et lecture aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le SPL VENTOUX PROVENCE ;

DIT que les crédits des ventes sont inscrits au budget 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Caroline CHOCHOIS



Maire,
Éric NGHETTO

